

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Mon honorable ami a-t-il été déçu?

M. SINCLAIR: Nous n'avons pas dit ce que nous ferons à l'égard des autres titres. Le premier ministre nous a promis que cette question serait étudiée à fond par la conférence impériale. Si le ministre qui dirige en ce moment nos délibérations, est autorisé à parler, nous aimerions à savoir quelle attitude le Gouvernement entend prendre. S'en tiendra-t-il à la résolution adoptée par la Chambre ou engagera-t-il le débat sur toute la question, en vue d'obtenir l'abolition de tous les titres?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il y a souvent plus de jouissance dans l'attente que dans la possession réelle. Pour rien au monde, je ne voudrais gâter le plaisir que mon honorable ami éprouvera pendant l'intersession à rester dans l'attente de ce qui doit arriver.

M. BUREAU: Nous pouvons nous attendre à tout.

Plusieurs DEPUTES: Read.

M. READ (Prince, I.P.-E.): Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours. Je veux simplement remercier les honorables députés de la droite qui m'invoquent à prendre la parole.

Plusieurs DEPUTES: Parlez plus fort.

M. READ: En mon nom. . . (Interruption sur plusieurs banes.)

M. READ: . . . et au nom du parti dont je me réclame, je tiens à dire que nous espérons que ceux qui iront nous représenter dans le Royaume-Uni, ne céderont aucun de nos droits et ne mettront en péril aucun de nos intérêts, avant de revenir devant cette Chambre pour recevoir des ordres.

M. BUREAU: Qu'ils évitent les excès là-bas—qu'ils prêchent la tempérance.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Et qu'ils la pratiquent.

#### PROROGATION DES CHAMBRES.

Un message est apporté par le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, huissier à verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence de la Chambre des communes dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur se rend avec toute la Chambre à la salle des délibérations du Sénat.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la Van Buren Bridge Company.

Loi portant modification de la loi du ministère des Chemins de fer et Canaux.

Loi concernant le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

Loi concernant la Société canadienne des ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de "The Engineering Institute of Canada".

Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck.

Loi concernant la Cosmos Cotton Company.

Loi portant modification de la loi des épizooties.

Loi modifiant la loi du Yukon.

Loi portant modification de la loi des enquêtes en matière de différends industriels de 1907.

Loi ayant pour objet d'étendre aux forces navales du Canada la loi de 1911 sur la discipline navale.

Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leur service.

Loi modifiant la loi de la zone des chemins de fer.

Loi modifiant la loi des Travaux publics.

Loi modifiant la loi du ministère des Chemins de fer et Canaux.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense militaire et navale.

Loi modifiant la loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913.

Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des bureaux de placement.

Loi modifiant la loi des Indiens.

Loi modifiant la loi des pêcheries.

Loi portant modification de la loi des viandes et conserves alimentaires.

Loi concernant la Canadian Indemnity Company.

Loi constituant en corporation la Merchants Casualty Company.

Loi concernant la compagnie du pont et du tunnel de Burrard-Inlet.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario.

Loi tendant à permettre à la Western Power Company of Canada, Limited, de posséder et exploiter le chemin de fer de la Western Canada Power Company, Limited.

Loi concernant la compagnie dite Fraser Lumber Company, Limited, et les Compagnies Fraser, Limitées.

Loi portant modification de la loi des traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement.

Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la loi de 1914 concernant la naturalisation.

Loi modifiant la loi des pénitenciers.

Loi concernant la United Grain Growers', Limited, ci-devant The Grain Growers' Grain Company, Limited.

Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes.

Loi concernant la compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la baie Georgienne.